



**escale**  
création

**Escale Création**  
Coopérative  
d'activité et d'emploi



## Vous avez un projet d'entreprise ?

### Escale Création vous permet de :

- Tester votre projet dans un cadre juridique adapté
- Vous appuyer sur un service administratif et comptable
- Vous consacrer pleinement à votre projet
- Bénéficier d'un accompagnement individuel et collectif
- Profiter d'un statut protecteur (CAPE et Entrepreneur.e-Salarié.e)
- Intégrer un réseau d'entrepreneur.e.s
- Rejoindre un Organisme de Formation certifié Qualiopi
- Accéder à des services complémentaires (hébergement en pépinière, programmes LYVE, Je crée dans ma région...)

### Vous êtes ENTREPRENEUR.E avec votre propre identité

- Vous développez votre projet et votre marque
- Vous définissez votre stratégie commerciale et marketing
- Vous organisez votre activité économique
- Vous appartenez à un réseau d'entrepreneur.e.s

### Vous êtes aussi SALARIÉ.E de votre activité au sein de la coopérative

- Vous profitez du cadre juridique d'Escale Création
- Vous bénéficiez d'une réelle couverture sociale
- Vous vous appuyez sur une équipe professionnelle
- Vous participez à des projets collectifs

## Entre autonomie et mutualisation

### Vous êtes ENTREPRENEUR.E - SALARIÉ.E

Votre Chiffre d'Affaires HT permet de financer :

- Votre salaire
- Vos cotisations sociales
- La contribution coopérative (10% du CA HT)
- Vos achats et notes de frais

**Et pour le service à la personne ?**

Escale Création vous propose de rejoindre  
[www.proscoopchezvous.fr](http://www.proscoopchezvous.fr)

**ProSCOOP**  
chez vous  
Des professionnels à votre service

# Votre parcours au sein d'Escale Création

Vous démarrez votre projet au sein de la coopérative dès que vous le souhaitez et à partir du moment où celui-ci peut s'inscrire dans le cadre proposé. Vous bénéficiez alors d'un accompagnement et de la mutualisation des tâches administratives, comptables et fiscales.

A tout moment, vous pouvez quitter Escale Création pour créer votre propre entreprise, mais vous pouvez également faire le choix de devenir associé.e, traduisant ainsi votre engagement dans votre entreprise partagée : Escale Création.

1

## Information et 1er accueil

- Vous participez à une réunion de présentation collective (organisée tous les 15 jours)
- Vous préparez votre entrée (réglementation, assurance...) lors d'un rendez-vous individuel



Notre entreprise partagée a été un pilier dans la phase de test et de démarrage du projet entrepreneurial Luxaqua. Elle offre à présent un cadre propice au développement de cette activité, avec ces dernières années de grands projets menés en France et à l'étranger. Une coopération réussie !

**Grégoire Bastide, entrepreneur associé**

## Lancement du projet

- Vous signez un CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise)
- Vous bénéficiez d'un accompagnement individuel et collectif



3

## Développement et pérennisation

- Votre activité vous permet de financer votre rémunération
- Vous devenez alors Entrepreneur.e-Salarié.e (en CDI)



*J'ai choisi d'intégrer la coopérative car cela m'a permis d'être accompagnée dans le lancement de mon activité tant sur la méthode que sur les savoir-être du métier de consultante. Je ne connais pas la solitude de l'entrepreneure... Et la dimension humaine est également importante car riche de belles rencontres !*

**Muriel Finotto, entrepreneure CAPE**

## Travailler pour soi, réussir ensemble

4

## Devenir associé.e

- Vous participez à minima à l'Assemblée Générale
- Vous présentez votre candidature, devenez associé.e et pouvez devenir administrat.eur.ice



Cela fait maintenant 10 ans que j'ai fondé Iness Propreté au sein de la coopérative Escale Création. L'environnement bienveillant et rassurant, l'expertise et la disponibilité de son équipe sont des atouts incontestables pour l'entrepreneur que je suis !

**Fayçal Boukhari, entrepreneur associé**



Chartre graphique : Agence Shifumi / C'est ill photo : Elodie Alvarez. Ne pas jeter sur la voie publique

La Coursive d'Entreprises, 7 rue Robert et Reynier  
 69190 Saint-Fons  
 www.escalecreation.com  
 Tél. : 04 78 70 14 69 - contact@escalecreation.fr  
 SCIC SA à capital variable - Siret : 480 127 414 00013 - APE : 7022Z

Escale Création est soutenue par :

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne avec le Fonds Social Européen (FSE).



Escale Création est membre de :

